

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 MARS 2016**

Sous la présidence de M. SCHMIDT Simon, Maire ;

Présents :

Mmes MICHELS Katia - SCHMITT Marie Anne - MM. BLOESING Théo - NUSSLEIN Paul, Adjoints ;
Mmes BUCH Marie-Claire - GUINEBERT Véronique - KAPPES Nadine - MULLER Bénédicte - MM. HOFFMANN Thierry - KAPPES Jean-Marie - KIRSCH Jean-Paul.

Absents excusés :

Mme KIEFER Evelyne, MM. DAHLET Gilbert et FREYMANN Jean-Marie ayant donné pouvoir respectivement à M. HOFFMANN Thierry, Mmes MICHELS Katia et BUCH Marie-Claire.

1. Adoption des comptes administratifs 2015

Monsieur le maire présente et commente les comptes administratifs 2015 des budgets :

1°) PRINCIPAL

BUDGET PRINCIPAL – EXECUTION DU BUDGET – RESULTAT DE L'EXERCICE 2015				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévision budgétaire	874.400,00	881.314,41	1.755.714,41
	Titres de recette émis	164.074,91	769.662,96	933.737,87
DEPENSES	Autorisation budgétaire	874.400,00	881.314,41	1.755.714,41
	Mandats émis	439.360,68	650.419,26	1.089.779,94
RESULTAT	Solde d'exécution			
DE	Excédent		119.243,70	
L'EXERCICE	Déficit	275.285,77		156.042,07
RESULTAT REPORTE	Excédent	88.741,94	109.934,41	198.676,35
	Déficit			
RESULTAT CUMULE	Excédent		229.178,11	42.634,28
	Déficit	186.543,83		
RESULTAT DE L'EXECUTION				
	Mandats émis	Titres émis	Résultat reporté	Résultat / solde
Fonctionnement	650.419,26	769.662,96	109.934,41	229.178,11
Investissement	439.360,68	164.074,91	88.741,94	-186.543,83
TOTAL DU BUDGET	1.089.779,94	933.737,87	198.676,35	42.634,28

2°) EAU-ASSAINISSEMENT

BUDGET DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT					
EXECUTION DU BUDGET – RESULTAT DE L'EXERCICE 2015					
INVESTISSEMENT					
DEPENSES	Budget	Réalisation	RECETTES	Budget	Réalisation
Dépenses d'invest.	188.909,05	83.368,50	Recettes Investissement	180.793,81	110.600,06
Dont eau	80.605,89	12.204,08	dont eau	91.682,27	14.361,21
Dont assainissement	108.303,16	71.164,42	dont assainissement	89.111,54	96.238,85
			Autofinancement	36.484,20	
			dont assainissement	36.484,20	
Déficits antérieurs	22.830,77	22.830,77	Excédents antérieurs		
dont eau	5.538,19	5.538,19	dont eau		
dont assainissement	17.292,58	17.292,58	dont assainissement		
TOTAL	234.570,59	106.199,27	TOTAL	234.570,59	110.600,06
dont eau	86.144,08	17.742,27	dont eau	91.682,27	14.361,21
dont assainissement	125.595,74	88.457,00	dont assainissement	125.595,74	96.238,85
DEFICIT DE CLOTURE		3.381,06	EXCEDENT DE CLOTURE		7.781,85
dont eau		3.381,06	dont eau		
dont assainissement			dont assainissement		7.781,85
Excédent global d'investissement		4.400,79			
EXPLOITATION					
DEPENSES	Budget	Réalisation	RECETTES	Budget	Réalisation
Dépenses d'exploit.	295.056,95	242.544,52	Recettes d'exploitation	289.870,98	229.956,89
dont eau	73.861,21	68.894,65	dont eau	81.417,32	72.092,61
dont assainissement	221.195,74	173.649,87	dont assainissement	208.453,66	157.864,28
Autofinancement	36.484,20				
dont assainissement	36.484,20				
Déficits antérieurs	7.556,11	7.556,11	Excédents antérieurs	12.742,08	12.742,08
dont eau	7.556,11	7.556,11	dont eau		
dont assainissement			dont assainissement	12.742,08	12.742,08
TOTAL	295.056,95	242.544,52	TOTAL	282.706,00	282.706,00
Dont eau	81.417,32	76.450,76	dont eau	81.417,32	102.721,24
dont assainissement	221.195,74	173.649,87	dont assainissement	221.195,74	200.911,85
DEFICIT DE CLOTURE		7.401,66	EXCEDENT DE CLOTURE		
dont eau		4.358,15	dont eau		
dont assainissement		3.043,51	dont assainissement		
Déficit global de fonctionnement :		7.401,66			

DEPENSES	Budget	Réalisation	RECETTES	Budget	Réalisation
STOCK (classe3)			STOCK (classe3)		

DEFICIT DE CLOTURE		7.739,21	EXCEDENT DE CLOTURE		4.738,34
dont eau		7.739,21	Dont eau		
dont assainissement			Dont assainissement		4.738,34
Déficit général de clôture :		3.000,87			

3° LOTISSEMENT "LA COLLINE DU HOHBERG"

BUDGET du LOTISSEMENT "LA COLLINE DU HOHBERG"				
EXECUTION DU BUDGET – RESULTAT DE L'EXERCICE				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévision budgétaire	125.000,00	183.621,38	308.621,38
	Titres de recette émis	-	15.046,67	15.046,67
DEPENSES	Autorisation budgétaire	125.000,00	183.621,38	308.621,38
	Mandats émis	75.000,00	28.936,28	103.936,28
RESULTAT DE L'EXERCICE	Excédent		-	-
	Déficit	75.000,00	13.889,61	88.889,61
RESULTAT REPORTE	Excédent	125.000,00		11.921,38
	Déficit		136.921,38	
RESULTAT CUMULE	Excédent	50.000,00		-
	Déficit	-	150.810,99	100.810,99
RESULTAT DE L'EXECUTION				
	Mandats émis	Titres émis	Résultat reporté	Résultat / solde
Fonctionnement	28.936,28	15.046,67	- 136.921,38	- 150.810,99
Investissement	75.000,00	-	125.000,00	50.000,00
TOTAL DU BUDGET	103.936,28	15.046,67	- 11.921,38	- 100.810,99

4°) ACCUEIL PERISCOLAIRE

BUDGET DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE				
EXECUTION DU BUDGET – RESULTAT DE L'EXERCICE 2015				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévision budgétaire	-	100.170,54	100.170,54
	Titres de recette émis	-	77.967,90	77.967,90
DEPENSES	Autorisation budgétaire	-	100.170,54	100.170,54
	Mandats émis	-	67.887,47	67.598,43
RESULTAT DE L'EXERCICE	Excédent	-	10.080,43	10.080,43
	Déficit	-	-	-
RESULTAT REPORTE	Excédent	-	-	-
	Déficit	-	28.400,54	28.400,54
RESULTAT CUMULE	Excédent	-	-	-
	Déficit	-	18.320,11	18.320,11

RESULTAT DE L'EXECUTION				
	Mandats émis	Titres émis	Résultat reporté	Résultat / solde
Fonctionnement	67.887,47	77.967,90	- 28.400,54	- 18.320,11
Investissement	-	-	-	-
TOTAL DU BUDGET	67.887,47	77.967,90	- 28.400,54	- 18.320,11

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal adopte, par 12 voix pour et 2 abstentions, les comptes administratifs 2015 suivants :

- le budget principal ;
- le budget annexe du service de l'Eau et de l'Assainissement ;
- le budget annexe du lotissement "La Colline du Hohberg" ;
- le budget annexe de l'Accueil Périscolaire.

Le maire s'est retiré au moment des votes.

2. Approbation des comptes de gestion 2015

Le Conseil Municipal d'Oermingen,

Après s'être fait présenter le budget primitif principal, les budgets annexes du service de l'Eau et de l'Assainissement, du lotissement "La Colline du Hohberg" et de l'Accueil Périscolaire de l'Exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'Exercice 2015 ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au cours de l'Exercice 2015 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'Exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget primitif principal, des budgets annexes du service de l'Eau et de l'Assainissement, du lotissement "La Colline du Hohberg" et de l'Accueil Périscolaire,

- Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'Exercice 2015, par le receveur pour le budget primitif principal, les budgets annexes du service de l'Eau et de l'Assainissement, du lotissement "La Colline du Hohberg" et de l'Accueil Périscolaire, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

3. Affectation des résultats 2015

a) Budget Principal

Vu l'instruction budgétaire et comptable n° 96-078-M14 du 1er août 1996 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux ;

Vu l'arrêté des comptes de l'Exercice 2015 du budget principal permettant de déterminer le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement et, d'autre part les restes à réaliser qui sont reportés au budget principal de l'Exercice 2016 ;

Vu les dépenses nouvelles d'investissements ainsi que le solde d'exécution excédentaire inscrits au budget de l'Exercice 2015,

Vu sa délibération de ce même jour approuvant le compte administratif de l'Exercice 2015 du budget principal,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 229.178,11 €uros ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'Exercice 2015 ;
Constatant le solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement à hauteur d'un montant de 186.543,83 €uros ;

Considérant qu'il y a lieu d'affecter le résultat de fonctionnement de l'Exercice 2015 (budget principal) à hauteur d'un montant de 186.543,83 €uros en réserves au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés",

Le Conseil Municipal d'Oermingen, par 13 voix pour et 2 abstentions,

- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'Exercice 2015 du budget principal soit un excédent de 229.178,11 €uros, comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
A - Résultat de l'exercice	119.243,70 €
B - Résultats antérieurs reportés	109.934,41 €
C - RESULTAT A AFFECTER : EXCEDENT	229.178,11 €
DEFICIT	-
D - Solde d'exécution d'investissement	-186.543,83 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	-
F - Besoin de financement	-186.543,83 €
AFFECTATION	229.178,11 €
- affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	186.543,83 €
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) R 002	42.634,28 €
DEFICIT DE REPORT D 002	0,00 €

b) Budget du Service de l'Eau et de l'Assainissement

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 sur la comptabilité des services publics locaux de distribution d'eau et d'assainissement ;

Vu l'arrêté des comptes de l'Exercice 2015 du budget de l'Eau et de l'Assainissement permettant de déterminer les résultats de la section d'exploitation ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement ;

Vu sa délibération de ce même jour approuvant le compte administratif de l'Exercice 2015 du budget du service de l'Eau et de l'Assainissement ;

Constatant le solde d'exécution de la section d'investissement pour le service de l'Eau et de l'Assainissement à hauteur d'un montant de 4.400,79 Euros ;

Constatant le solde d'exécution déficitaire de la section d'exploitation pour le service de l'Eau et de l'Assainissement à hauteur d'un montant de 7.401,66 Euros

Considérant qu'il y a lieu d'affecter le résultat déficitaire de l'Exercice 2015 du service de l'Eau et de l'Assainissement au compte D 002, déficit reporté ;

Le Conseil Municipal d'Oermingen décide, par 13 voix pour et 2 abstentions, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
A - Résultat de l'exercice	- 12.587,63 €
B - Résultats antérieurs reportés	5.185,97 €
C - RESULTAT A AFFECTER : EXCEDENT	-
DEFICIT	7.401,66 €
D - Solde d'exécution d'investissement	4.400,79 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	-
F - Besoin de financement	-
AFFECTATION	- 7.401,66 €
- affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	-
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) R 002	-
DEFICIT DE REPORT D 002	- 7.401,66 €

4. Fixation des taux des taxes 2016

Monsieur le maire propose la reconduction des taux des quatre taxes sans augmentation pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 13 voix pour et 2 abstentions de :

- Maintenir pour 2016 les quatre taxes directes locales à leur taux d'imposition de l'année précédente selon détail figurant au tableau suivant :

Nature des taxes	Taux 2015	Taux votés pour 2016
Taxe d'habitation	19,26	19,26
Taxe foncière bâti	12,00	12,00
Taxe foncière non bâti	55,41	55,41
Contribution Foncière des Entreprises	20,81	20,81

5. Adoption des budgets primitifs 2015

Monsieur le maire présente les projets de budgets primitifs pour l'Exercice 2016 :

1°) PRINCIPAL

	Dépenses totales	Résultat reporté		TOTAL
Fonctionnement	847.294,28			847.294,28
Investissement	628.613,86	186.543,83		815.157,69

	Recettes totales	Résultat reporté	Affectation	TOTAL
Fonctionnement	771.380,00	42.634,28		847.294,28
Investissement	628.613,86	0,00	186.543,83	815.157,69

2°) LOTISSEMENT "LA COLLINE DU HOHBERG"

	Dépenses totales	Résultat reporté	Affectation	TOTAL
Fonctionnement	21.500,00	150.810,99		172.310,99
Investissement	70.000,00			70.000,00

	Recettes totales	Résultat reporté	Affectation	TOTAL
Fonctionnement	172.310,99			172.310,99
Investissement	20.000,00	50.000,00		70.000,00

3°) ACCUEIL PERISCOLAIRE

	Dépenses totales	Résultat reporté	Affectation	TOTAL
Fonctionnement	70.970,00	18.320,11		89.290,11
Investissement	-			-

	Recettes totales	Résultat reporté	Affectation	TOTAL
Fonctionnement	89.290,11			89.290,11
Investissement	-			-

4°) EAU-ASSAINISSEMENT

Investissement

DEPENSES	Proposé	Voté	RECETTES	Proposé	Voté
Dépenses d'investis.	131.653,62	131.653,62	Recettes d'investis.	127.252,83	127.252,83
dont eau	40.144,08	40.144,08	dont eau	43.525,14	43.525,14
dont assainissement	91.509,54	91.509,54	dont assainissement	83.727,69	83.727,69
			Autofinancement		
			dont eau		
			dont assainissement		
Déficits antérieurs	0.00	0.00	Excédents antérieurs	4.400,79	4.400,79
dont eau	0.00	0.00	dont eau	-	-
dont assainissement	0.00	0.00	dont assainissement	4.400,79	4.400,79
TOTAL	131.653,62	131.653,62	TOTAL	131.653,62	131.653,62
dont eau	40.144,08	40.144,08	dont eau	43.525,14	43.525,14
dont assainissement	91.509,54	91.509,54	dont assainissement	88.128,48	88.128,48

Exploitation

DEPENSES	Proposé	Voté	RECETTES	Proposé	Voté
Dépenses d'exploit.	264.421,53	264.421,53	Recettes d'exploit.	271.823,19	271.823,19
dont eau	76.412,71	76.412,71	dont eau	80.770,86	80.770,86
dont assainissement	188.008,82	188.008,82	dont assainissement	191.052,33	191.052,33
Autofinancement					
dont eau					
dont assainissement					
Déficits antérieurs	7.401,66	7.401,66	Excédents antérieurs		
dont eau	4.358,15	4.358,15	dont eau		
dont assainissement	3.043,51	3.043,51	dont assainissement		
TOTAL	271.823,19	271.823,19	TOTAL	271.823,19	271.823,19
dont eau	80.770,86	80.770,86	dont eau	80.770,86	80.770,86
dont assainissement	191.052,33	191.052,33	dont assainissement	191.052,33	191.052,33

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte :

- le budget principal ;
- le budget annexe du service de l'Eau et de l'Assainissement ;
- le budget annexe du lotissement "La Colline du Hohberg" ;
- le budget annexe de l'Accueil Périscolaire.

Le Conseil Municipal vote ces budgets :

- au niveau chapitre pour la section d'investissement / sans opération ;
- au niveau chapitre pour la section de fonctionnement / d'exploitation.

6. Adoption du projet d'extension du cimetière

Monsieur le maire présente le projet d'aménagement du cimetière communal, rendu incontournable au vu de l'évolution du nombre de concessions concédées et des places restant disponible. L'augmentation de sa capacité d'accueil permettra de répondre aux demandes de nouvelles concessions.

Cette extension est réalisable sur le terrain référencé sous le n° 178 de la section 9 appartenant à la commune. Deux rangées supplémentaires seront aménagées à l'identique de l'existant (espaces verts délimités par une bordurette, allées en pavé, pose d'une clôture d'enceinte...).

Considérant la nécessité d'augmenter la capacité d'accueil du cimetière communal par un aménagement de places supplémentaires,
Vu le projet d'aménagement élaboré par le bureau d'études ADL Ingénierie,

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Engager des travaux d'extension du cimetière communal,
- Adopter le projet technique de l'aménagement du cimetière pour un montant total HT estimé à 67.761,06 €,
- Solliciter les subventions des partenaires institutionnels dont celle au titre de la DETR,
- Adopter le plan de financement,
- Inscrire ces dépenses en section d'investissement du budget principal,
- Autoriser le maire à signer tous documents utiles.

7. Travaux d'isolation des écoles

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

Le projet d'installation d'une chaudière à l'école maternelle et les travaux d'isolation des bâtiments scolaires seront inscrits à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal.

8. Adoption de devis

Néant.

9. Motion du régime local d'assurance maladie

Monsieur le maire commente les nouvelles dispositions réglementaires de la complémentaire santé obligatoire impactant le régime local d'assurance maladie Alsace-Moselle, le projet de motion émanant de la présidence du régime local et le rapport de la mission parlementaire.

Leurs interprétations et analyses juridiques respectives divergent quant aux mesures à prendre pour assurer la pérennité du régime local : co-financement par les employeurs ou maintien du statu quo sans modification de son fonctionnement et de son organisation...

Le conseil municipal en prend acte.

10. Annulation d'une cession de terrain du lotissement

Monsieur le maire présente la requête déposée par M. et Mme Olivier METTENET visant à obtenir l'annulation de la promesse de vente signée le 05 septembre 2015 en vue de l'acquisition de la parcelle n° 604/531 formant le lot n° 13 du lotissement "La Colline du Hohberg".

Les demandeurs font valoir leurs difficultés financières étayées par deux attestations de refus de prêt bancaire pour le financement de leur projet immobilier.

Leur requête porte demande de retrait de leur projet de construction d'une maison d'habitation, d'annulation de la promesse de vente et de remboursement de l'acompte versé.

Considérant les dispositions de la promesse unilatérale de vente signée le 05 septembre 2015 par M. et Mme Olivier METTENET en vue d'acquérir en pleine propriété le lot n° 13 du lotissement, référencée en section 2 sous le n° 604/531 d'une superficie de 7,57 ares,

Considérant que l'article 10 stipule que l'acompte sera restitué au bénéficiaire si l'une des conditions suspensives prévues venait à ne pas se réaliser, à savoir l'obtention d'un prêt ou l'obtention du permis de construire,

Attendu que cette clause suspensive précitée est remplie,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Accepter la résiliation de la promesse unilatérale de vente du lot n°13 du lotissement "La Colline du Hohberg", signée le 05 septembre 2015 par M. et Mme Olivier METTENET ;
- Restituer au bénéficiaire de la vente l'intégralité du montant de l'acompte, soit la somme de 6.056,- € (six mille cinquante-six euros) ;
- Charger Monsieur le maire de l'annulation du titre de recettes.

11. Acte de retrait d'un permis de construire

Monsieur le maire donne lecture de la lettre émanant de M. Gilles HUBER et Mme Gaëlle ROHR portant demande de retrait de leur permis de construire n° PC06735515R001 délivré par arrêté du 28 juillet 2015, faisant l'objet d'une contestation portée devant le tribunal administratif visant à obtenir l'annulation de l'autorisation délivrée.

Aussi, ce permis de construire est annulé à la demande du pétitionnaire par arrêté du 01 mars 2016. La requête déposée auprès du greffe du tribunal administratif visant à obtenir l'annulation de l'arrêté du 28 juillet 2015 accordant le permis de construire n° PC06735515R001 devient donc sans objet.

Considérant le recours déposé devant le tribunal administratif,

Vu l'arrêté de retrait du permis de construire litigieux,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Solliciter le classement sans suite du recours administratif porté contre le permis de construire ayant fait l'objet d'un acte de retrait,
- Autoriser Monsieur le maire à défendre les intérêts de la commune et à signer tous documents utiles.

12. Organisation de la fête nationale

Monsieur le maire rappelle que, lors du débat d'orientations budgétaires, l'annulation des festivités du 14 juillet faisait partie de la liste des éventuelles mesures à prendre pour contribuer à une économie substantielle des dépenses de fonctionnement.

Cette dépense annuelle d'un montant d'environ 5.000,- € comprenait notamment l'acquisition du feu d'artifice, les frais d'organisation et d'animation.

Considérant les contraintes budgétaires liées à la baisse des dotations,

Après en avoir délibéré et voté à bulletin secret,

Le conseil municipal décide, par 9 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions, de :

- Ne plus organiser les festivités de la fête nationale.

13. Divers

▪ Animation de la fête des aînés

Monsieur le maire précise que l'orchestre FA SI LA DANSER, représenté par Monsieur BETSCH Pascal, animera la fête des aînés organisée par la commune en date du 20 décembre 2015. Il propose le versement d'un montant de 250,- euros à l'intéressé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Verser une somme de 250,- € (deux cent cinquante euros) à l'orchestre FA SI LA DANSER, représenté par Monsieur BETSCH Pascal, pour l'animation de la fête précitée,
- Charger Monsieur le maire d'émettre ce mandat de dépenses.

▪ Autres divers...

Les conseillers municipaux évoquent le point suivant :

- Invitation à l'audition de l'école de musique organisée le 02 avril 2016 dans la salle du cercle catholique de Keskastel...

SCHMIDT Simon			
BLOESING Théo		SCHMITT Marie Anne	
NUSSLEIN Paul		MICHELS Katia	
BUCH Marie-Claire		DAHLET Gilbert	Absent excusé
FREYMANN Jean-Marie	Absent excusé	GUINEBERT Véronique	
HOFFMANN Thierry		KAPPES Jean-Marie	
KAPPES Nadine		KIEFER Evelyne	Absent excusé
KIRSCH Jean-Paul		MULLER Bénédicte	